



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Elodie PERROTEAU**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME
MARITIME / DRCTE / BAE
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 28/04/2023 15:59:14

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73277678**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D ENQUETE PUBLIQUE - EP1
PROJET DE CONSTRUCTION D UNE CENTRE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL - GEAY**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST
L'AGRICULTEUR CHARENTAIS**

**CHARENTE MARITIME
CHARENTE MARITIME**

Le 03/05/2023 *OK*
Le 05/05/2023 *OK*

Vincent TOUSSAINT
Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Préfecture de la Charente-Maritime
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation, d'un poste de livraison et d'une citerne, au lieu dit Combe-de-la-Folk, par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay

Il sera procédé du **jeudi 8 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, soit une durée de 35 jours**, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation, d'un poste de livraison et d'une citerne, au lieu dit Combe-de-la-Folk, par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay, sur la commune de Geay.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque de Geay, chez EDF RENOUVELABLES France, Coeur Défense, Tour B, 100, esplanade du Général-de-Gaulle, 92932 Paris - La Défense Cedex, tél. 06 03 15 69 15.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique_publications_consultations_publics). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture, au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'Environnement - tél. 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Geay, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public, qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à la mairie de Geay, 20, rue de l'Église-Romane, 17250 Geay, et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

M. Gilles DEPRESLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et **M. Bernard MISSIAEN**, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Geay, dans les conditions suivantes :

- **jeudi 8 juin 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **mercredi 21 juin 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **mercredi 12 juillet 2023 de 14 h à 17 heures**

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'Environnement) et à la mairie de Geay pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Commune de Saint-Simon-de-Bordes
AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet du Plan local d'urbanisme (PLU)

Vu la délibération en date du 29 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme ; vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2021 arrêtant le projet de PLU, en date du 28 février 2023, M. le Président du tribunal administratif de Poitiers a désigné **M. Dominique LEBRETON** en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Simon-de-Bordes du **2 mai 2023 au 1^{er} juin 2023 inclus, soit pour une durée de 31 jours consécutifs**. Le commissaire enquêteur, **M. Dominique LEBRETON** sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 2 mai 2023 de 9 h 30 à 12 heures ;**
- **Mercredi 10 mai 2023 de 9 h 30 à 12 heures ;**
- **Lundi 22 mai 2023 de 14 h 30 à 17 heures ;**
- **Jeudi 1^{er} juin 2023 de 14 h à 17 heures**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert en mairie à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Dominique LEBRETON - Commissaire enquêteur - Enquête publique PLU de Saint-Simon-de-Bordes, Mairie, 6, rue de la Salle des Fêtes, 17500 Saint-Simon-de-Bordes.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à plu.saintsimondebordes@gmail.com à compter du **2 mai 2023 à 9 h 30 jusqu'au 1^{er} juin 2023 à 17 heures**.

Les observations reçues par voie postale et par courrier électronique seront versées au registre d'enquête et consultables pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la Communauté des communes de Haute-Saintonge à l'adresse suivante : <https://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/consultations-publics>

Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Saint-Simon-de-Bordes.

Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux habituels sur le territoire de la commune. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de **M. Jean-Marc THOMAS**, Maire, ou **M. Didier NOCQUET**, adjoint délégué à l'urbanisme au 07 88 09 09 90 ou par mail : plu.saintsimondebordes@gmail.com.

Le Maire, **Jean-Marc THOMAS**.

Autres avis

Saintonge Romane

DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE

Par délibération du 26 avril 2023, le comité syndical du Pays de Saintonge Romane a prescrit la révision générale du Schéma de cohérence territoriale. Conformément aux articles R.143-14 et R.143-15 du Code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Pays de Saintonge Romane (9, rue de Courbiac, 17100 Saintes) et dans les mairies des 70 communes du territoire, pendant 1 mois, à leurs jours et heures d'ouverture habituels.

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé



Ventes aux enchères
Ventes au tribunal

Maître Caroline PECHIER, avocat plaident inscrit au barreau de la Charente
14, rue Robert Doisneau, CS 32411, 16024 Angoulême
Tél. 05 45 38 47 47

SCP ROUDET - BOISSEAU - LEROY - DEVAINE-BOURDEAU-MOLLE
avocat postulant inscrit au barreau de Saintes
67, avenue Gambetta, 17100 SAINTES
Tél. 05 16 10 60 01

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Saintes
siégeant dans la salle habituelle de ses audiences
au Palais de Justice de ladite ville, square du Maréchal-Foch

D'une maison à usage d'habitation, commune de TUGERAS-SAINT-MAURICE (Charente-Maritime), 4, rue du Puits-Vieil.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE VENDREDI 9 JUIN 2023 À 9 H 30

Désignation de l'immeuble à vendre : Maison d'habitation élevée en rez-de-chaussée composée d'une véranda, d'une cuisine, d'un salon, de deux chambres, d'une salle d'eau, d'un WC, d'un cellier, d'un jardin, un hangar accolé à usage de garage, d'un ancien chai, d'un grenier.

Surface habitable : 78,07 m².

L'immeuble est constitué d'un terrain sur lequel sont construits une maison, un ancien hangar à usage de garage.

Le logement n'est pas relié au tout-à-l'égout.

L'ensemble est cadastré Section B 1090, B 1094 et B 945 pour 06 a 06 ca.

Le bien est occupé par la partie saisi.

Mise à prix : 40 000 € (quarante mille euros)
Au plus offrant et dernier enchérisseur.

Ventes : Visite prévue par un membre de la SELARL ACTIO 17 sur les lieux le **mercredi 10 mai 2023 à 16 heures**.

Le cahier des conditions de la vente déposé au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Saintes par Maître Pierre BOISSEAU, membre de la SCP ROUDET - BOISSEAU - LEROY - DEVAINE-BOURDEAU-MOLLE, avocat au barreau de Saintes, domicilié en cette qualité 67, avenue Gambetta, à Saintes (17100), peut être consulté audit greffe, au cabinet de l'avocat poursuivant et sur le site www.tbi-avocats.com

Pour extrait signé : **Pierre BOISSEAU**, avocat.

Sud Ouest
immobilier

Les meilleures offres de location chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec



Carnets

Votre service au 05 35 31 29 37
ou sur so.carnets@sudouest.fr

Avis d'obsèques

LUSSANT

Sylviane et Alain CHATAIN, sa fille et son gendre ; Sébastien, Sabrina et Franck, ses petits-enfants ; Aldrick, Lorrick, Lars et Ana, ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Renée MOI
née BARADEAU,
dite Neneute

survenu le **lundi 1er mai 2023** à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **vendredi 5 mai 2023, à 10 heures** en l'église de Lussant suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

Renée repose à la chambre funéraire des pompes funèbres GRANDON Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Grandon, chambres funéraires, Tonny-Charante, St-Jean-d'Angély, Rochefort, 05.46.87.40.20 / 05.46.99.12.12 / 05.46.99.63.57

NIEUL-SUR-MER

L'ensemble de la famille vous fait part du décès de

M. Guy BRISÉ

survenu à l'âge de 77 ans. Un hommage lui sera rendu le **mardi 9 mai 2023, à 14 h 30** au crématorium de La Rochelle, suivi de l'inhumation de l'urne à 18h au cimetière de Nieul-sur-Mer.

PF Guillou-Robin, Funéplus, Nieul-sur-Mer, tél. 05.46.37.41.66.

SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE

Moïsette GALLOT, son épouse, Frédéric GALLOT, son fils et Adèle, sa compagne, ses petits-enfants, Jacqueline sa sœur ainsi que toute la famille vous font part du décès de

M. Robert GALLOT

survenu à l'âge de 79 ans. La cérémonie civile aura lieu le **vendredi 5 mai 2023, à 10 heures** au crématorium Saintes de Saintes suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Bonnet-sur-Gironde à 15h30. Robert Gallot repose à la chambre funéraire de la Bergerie à Consac. Les visites sont possibles. Fleurs naturelles uniquement, selon la volonté du défunt. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Brossard Desautels, tél. 05.46.49.10.73 / 49, avenue de la République, Mirambeau / 1, rue des Cèstres, Floirac.

SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

M^{me} Ginette BAUDRY, son épouse ainsi que toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Bernard BAUDRY

survenu à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse aura lieu le **vendredi 5 mai 2023, à 15 h 30** en l'église de Saint-Genis-de-Saintonge suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Hilaire-du-Bois.

Bernard repose à la chambre funéraire de la Pairauderie à Jonzac. Les visites sont possibles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Gorenffios, funérarium de la Pairauderie, 1, boulevard René-Gautret, Jonzac, tél. 05.46.48.30.03.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION, D'UN POSTE DE LIVRAISON ET D'UNE CITERNE SUR LA COMMUNE DE GEAY

Il sera procédé du jeudi 8 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, soit une durée de 35 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation, d'un poste de livraison et d'une citerne, au lieu-dit COMBE DE LA FOIX par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay sur la commune de Geay.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque de Geay, chez EDF RENEUVELABLES France, Coeur Défense - Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris-La Défense Cedex, Tél : 06 03 15 69 15.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique/publications/consultations_public).

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr.

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de GEAY, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de GEAY : 20 rue de l'Eglise Romane 17250 GEAY et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Monsieur Gilles DEPRESLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard MISSIAEN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de GEAY, dans les conditions suivantes :

- Jeudi 8 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 21 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 12 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de GEAY pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume TROMAS, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle Dorothee DES-FOSSÉS-MOREAU et Guillaume TROMAS, notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à LA ROCHELLE (17000), le 24 avril 2023, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée GOURON, dont le siège est à SAINTE SOULLE (17220) 2 route de Nantes - Usseau, identifiée au SIREN sous le numéro 534 784 053, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle. A Monsieur Laurent Louis Marie CESBRON, demeurant à SAINTE RADEGONDE DES NOYERS (85450) 7 impasse des Aigrettes, Cailbataire.

Désignation du fonds : fonds de commerce de BAR - RESTAURANT - BRASSERIE sis à SAINTE SOULLE (17220) 2 Route de Nantes - Usseau, lui appartenant connu sous le nom commercial GAROPAPILLES, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle, sous le numéro 534 784 053. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial de Maître Guillaume TROMAS, notaire à LA ROCHELLE (17000) 33 avenue Michel Crépeau, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Associés coopérateurs de la CUMA LA MEURLETTE CHARENTAISE, agréée sous les numéros d'agrément DDAF : 17-0791 - agrément HCCA : 10195 - RCS : 419889934, sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

Jeudi 25 Mai 2023
Lieu : 10 Rue de la Laiterie - 17700 VOUEH au siège de la CUMA
Heure : 10 H 30

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire.
- Rapport d'activité.
- Lecture des comptes.
- Rapport aux associés du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.
- Approbation des comptes clos le 31/12/2022.
- Cursus des administrateurs.
- Constatation de la variation du capital social, Affectation du résultat 2022, Renouvellement des administrateurs.
- Allocation globale pour indemnisation des administrateurs.
- Conventions particulières.
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

Tout associé à la faculté de prendre connaissance, à partir du quinzième jour précédant l'Assemblée, au siège de la CUMA, des comptes annuels, du rapport aux associés et du texte des résolutions proposées.

Le Président
du Conseil d'Administration

DEMISSION COGÉRANTE

POISSONNERIE NEGRET
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL DE 5 000 €
SIÈGE SOCIAL :
20 RUE DES GRANDS PRES - ORS
17480 LE CHATEAU D'OLERON
792077224 RCS LA ROCHELLE

Le 31/12/2022, L'AGO a pris acte de la démission de Mme Sabrina NEGRET née BOSCH de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Madame Sabrina NEGRET a été supprimée.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à DOLUS D'OLERON du 17 avril 2023, il a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée ALP REM au capital : 1 000 euros (en numéraire) dont le siège est 51 Route de la Côte - La Baudissière, 17550 DOLUS D'OLERON pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ayant pour objet social les activités de restauration rapide, la vente de coquillages et produits de la mer et toutes activités s'y rattachant directement ou indirectement. La SAS A LA PÊCHE AUX MOULES, domiciliée 51 Route de la Côte - La Baudissière à DOLUS D'OLERON (17550), a été nommée Présidente de la Société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

Pour avis,
Le Président

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume TROMAS, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle Dorothee DES-FOSSÉS-MOREAU et Guillaume TROMAS, notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à LA ROCHELLE (17000), CRPCEN 17116, le 15 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Jean-Luc Didier MANCEAU, retraité, et Madame Nicole Alice Marie ARNOUX, secrétaire médicale, demeurant ensemble à LA ROCHELLE (17000) 15 rue de Revin.

Monsieur est né à LA ROCHELLE (17000) le 16 mai 1957.

Madame est née à FONTENAY-LE-COMTE (85200) le 1er janvier 1962.

Mariés à la mairie de LE LANGON (85370) le 6 septembre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/04/2023, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IM ELECTRIC
Objet social : Travaux d'installations électriques dans tous locaux pour les particuliers et professionnels.
Siège social : 30 cours Paul Doumer - 17100 SAINTES.
Capital : 1000 euros (numéraire).
Durée : 99 ans.
Gérance : M. ASLAM Imrann, demeurant 62 Cours National - 17100 SAINTES. Immatriculation au RCS de Saintes.

CLOTURE DE LIQUIDATION

COOPÉRATIVE AGRICOLE DE PANIFICATION DE SAINT JAMES
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
AGRICOLE À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL :
44 ROUTE DE SAINTES SAINT
JAMES - 17360 PORT D'ENVAUX
324 249 739 RCS SAINTES

L'AGE du 18/02/2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 18/02/2022. Radiation au RCS de Saintes.

Pour avis et mention

CHANGEMENT SIEGE SOCIAL

AMANTA
(ANCIENNEMENT EDSOU)
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL DE 200 000 €
SIÈGE SOCIAL :
35 AVENUE DU DOCTEUR PLANET
17000 LA ROCHELLE
(ANCIENNEMENT AVENUE DE LA
MAINE 85500 LES HERBIERS)
921 911 468
RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2023 les associés de la société par décision unanime ont décidé de transférer le siège social du Centre Commercial HYPER UJ, Avenue de la Maine, 85500 LES HERBIERS au 35 avenue du Docteur Planet, 17000 LA ROCHELLE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle Sur Yon sous le numéro 821 911 468 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

Pour avis,
La Gérance

LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Hervé THEVENARD, de la Société d'exercice libéral par actions simplifiées dénommée « Office Notarial Séraucourt », titulaire d'un Office Notarial à BOURGES (Cher), 3 rue de Séraucourt, le 23 mars 2023, Dossier 2023 00010609, référence 1804P01 2023 N 02924, Monsieur Louis Michel DAUGE, demeurant à LA FLOTTE (17630), 4 rue des Jardins, immatriculé au répertoire SIRENE sous le numéro 781 294 180 a donné en location-gérance, à Monsieur Stéphane Mario TROGA, et Madame Leticia Laura RATEL, demeurant ensemble à LA FLOTTE (17630), 3 G rue du Marché, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 440 244 713.

Un fonds de commerce de CREMERIE, EPICERIE FINE sis à LA FLOTTE (17630), 2 rue du Marché pour une durée de NEUF (9) ANS à compter du 1er mars 2023 renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Pour unique insertion,

Le notaire.



EN L'OFFICE NOTARIAL
JONZACTE
LES GROIES DE CHEZ FOUCHÉ
17500 JONZAC
ENREGISTREMENT À 10H00
RENSEIGNEMENTS :
06 15 05 86 43 / 07 64 76 18 99
WWW.IMMOBILIER.NOTAIRES.FR

VENTE AUX ENCHERES
DU JEUDI 15 JUIN À 10H30
LA GENETOUBE (17360)

LOT 1 : Lieudit «La Croix de Chiron». Propriété bâtie et non bâtie comprenant une maison à usage d'habitation et ses annexes. Ensemble cadastré section E18 et E20 d'une contenance totale de 2 000m². Mise à prix de 35.000 € - Consignation de 3 500 € (par chèque de banque à l'ordre de Me Laurent DAESCHLER). DPE en cours. Visites les 12 mai et 2 juin, de 11h30 à 12h30.

LOT 2 : Lieudit «La Garenne», «L'étang de Chiron», «La Couléa». Diverses parcelles, l'ensemble d'une contenance de 7ha 30a 00ca faisant l'objet d'un bail à ferme. Mise à prix de 5.000 € - Consignation de 3 000 € (par chèque de banque à l'ordre de Me Laurent DAESCHLER). Pas de visites s'agissant de terrains.

LOT 3 : Lieudit «La Garenne», «L'étang de Chiron», «Reliac». Diverses parcelles boisées d'une contenance totale de 4ha90a90ca. Mise à prix de 2.000 € - Consignation de 3 000 € (par chèque de banque à l'ordre de Me Laurent DAESCHLER). Pas de visites s'agissant de terrains.

Maître Laurent DAESCHLER,
Notaire à JONZAC (17)

VENTE DE PARCELLE FORESTIERE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Désignation :
Immeuble article un : à SAINT SULPICE DE ROYAN (CHARENTE-MARITIME) 17200 Lieu-dit Puits Magnan, une parcelle de bois taillis figurant ainsi au cadastre section D N°1888 pour 86a30ca Immeuble article deux : à SAINT SULPICE DE ROYAN (CHARENTE-MARITIME) 17200 Lieu-dit Jaffe, une parcelle de terrain figurant ainsi au cadastre en nature de bois taillis section D N°1913 pour 58a19ca, et à titre indivis, une parcelle de terrain à usage de passage (laquelle parcelle constituant l'assiette de l'impasse des Acacias) cadastrée section D N°1912 et D N°1914 pour une contenance totale de 0a491ca, la qualité attachée aux droits indivis étant de UNTIERS (1/3).

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160 000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente étant venté comme suit :

- parcelle cadastrée D 1686 pour 95 000,00 EUR
- parcelles cadastrées D 1913, 1912 et 1914 pour 85 000,00 EUR

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, pour faire connaître par lettre recommandée à Maître Caroline MAITREHUT, notaire à LA JARRIE (17220), 27 rue de l'aurore, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

Pour avis,
Me Caroline MAITREHUT



SOCIÉTÉ D'AVOCATS
TOURS (37)
130 RUE DU REMPART
CLÔTURE DE LIQUIDATION

MYRENCE IMMOBILIERE
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL DE 15.244,90 €
SIÈGE SOCIAL :
9 AVENUE DU GÉNÉRAL DE
GAULLE - 17450 FOURAS
378 211 163 RCS LA ROCHELLE

Monsieur Pierre SENANT, liquidateur, a réuni le 10 avril 2023, l'Assemblée de clôture de liquidation de la Société. Ladite Assemblée a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat du liquidateur et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/04/2023 il a été constituée une SCI dénommée : SCI DES MARAIS FLEURIS
Siège social : 6 lieudit Chez Pierre Michaud - 17430 BORDS.
Capital : 1000 euros.
Objet social : Acquisition et location de biens immobiliers.
Gérance : M DELABRIERE. Edouard demeurant 6 lieudit Chez Pierre Michaud 17430 BORDS ; Mme DAUXERRE Vanessa demeurant 6 lieudit Chez Pierre Michaud 17430 BORDS.
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saintes.

Suite des annonces
en page 19



De la part de : Elodie PERROTEAU

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME
MARITIME / DRCTE / BAE
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 28/04/2023 16:05:24

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73277704**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :


**AVIS D ENQUETE PUBLIQUE - EP2
PROJET DE CONSTRUCTION D UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL - GEAY**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST
L'AGRICULTEUR CHARENTAIS**

**CHARENTE MARITIME
CHARENTE MARITIME**

Le 6.6.23
Le 06/06/2023 *ok*
Le 09/06/2023 *ok*

Vincent TOUSSAINT
Directeur 

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Préfecture de la Charente-Maritime AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation, d'un poste de livraison et d'une citerne, au lieu dit Combe-de-la-Foix, par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay, sur la commune de Geay.

Il sera procédé du jeudi 8 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, soit une durée de 35 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation, d'un poste de livraison et d'une citerne, au lieu dit Combe-de-la-Foix, par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay, sur la commune de Geay.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque de Geay, chez EDF RENOUVELABLES France, Cœur Défense, Tour B, 100, esplanade du Général-de-Gaulle, 92932 Paris - La Défense Cedex, tél. 06 03 15 69 15.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique-publications/consultations-du-public). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr
Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture, au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'Environnement - tél. 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Geay, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public, qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à la mairie de Geay, 20, rue de l'Église-Romane, 17250 Geay, et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

M. Gilles DEPRESLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Bernard MISSIAEN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Geay, dans les conditions suivantes :

- jeudi 8 juin 2023 de 9h à 12 heures ;
- mercredi 21 juin 2023 de 14h à 17 heures ;
- mercredi 12 juillet 2023 de 14h à 17 heures.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-18 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêtés sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'Environnement) et à la mairie de Geay pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur : Syndicat départemental de la voirie des collectivités du département de la Charente-Maritime, 17100 Saintes.
Siret : 25170182700015

Groupement de commande : Non.
Identification du marché : Travaux de réparations et/ou reconstruction de ponts, murs de soutènement et divers ouvrages de génie civil en béton, béton armé ou maçonné, sur diverses collectivités du département de la Charente-Maritime.

Marché : Travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Charente-Maritime.
Procédure : Procédure adaptée ouverte.

Les conditions de participation sont renseignées au Règlement de la consultation.
Accord-cadre à bons de commande.
Date et heure limites de réception des plis : mardi 11 juillet 2023.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
Critères retenus pour le jugement des offres :
- Prix des prestations : 60 % ;
- Valeur techniques : 40 %.

Désignation des lots :
Lot 01 : CDA de La Rochelle, CDC Île de Ré, CDC Aunis Atlantique. Montant maximum HT : 380 000 €.
Lot 02 : CDA Rochefort Océan, CDC Aunis Sud. Montant maximum HT : 380 000 €.
Lot 03 : CDC des Vals de Saintonge. Montant maximum HT : 380 000 €.

Lot 04 : CDA Royan Atlantique, CDC Île d'Oléron, CDC du Bassin de Marennes, CDC Cœur de Saintonge. Montant maximum HT : 500 000 €.
Lot 05 : CDA de Saintes, CDC de Gémézac. Montant maximum HT : 500 000 €.
Lot 06 : CDC de la Haute-Saintonge. Montant maximum HT : 500 000 €.

Communication : Moyen d'accès aux documents de la consultation : www.marches-secures.fr
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur
Nom du contact : Pôle finances.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Avis d'attribution



AVIS D'ATTRIBUTION DE SOUS-CONCESSION AUTOROUTE A9 – AIRE DE MARGUERITES SUD AUTOROUTE A10 – AIRE DE MEILLAC AUTOROUTE A10 – AIRE DE SAINT-LÉGER OUEST AUTOROUTE A89 – AIRE DE CHAVANON

Exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice
I.1) Nom et adresses : Autoroutes du Sud de la France (ASF), 1973 boulevard de la Défense – Bâtiment Hydra – CS 10268 – 92577 Nanterre Cedex, France.
Point de contact : instal.comm.asf@vinci-autoroutes.com

Code Nuts : FR105
Adresse(s) Internet

Adresse principale : www.vinci-autoroutes.com
Adresse du profil d'acheteur : <https://consultations-asf.safstender.com/>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Société de droit privé.
I.5) Activité principale : Concessionnaire autoroutier.

Section II : Objet
II.1) Étendue du marché :

II.1.1) Intitulé : aires de services de A9 Marguerites Sud / A10 Meillac / A10 Saint-Léger Ouest / A89 Chavanon – exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants.

II.1.2) Code CPV, Principal : 65320000 (exploitation d'installations électriques)
II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants.

II.1.5) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 70 392 934 euros (€)
- Aire de MARGUERITES SUD : 20 553 314 euros (€)
- Aire de MEILLAC : 12 562 972 euros (€)
- Aire de SAINT-LÉGER OUEST : 18 886 421 euros (€)
- Aire de CHAVANON : 18 390 228 euros (€)

II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché n'est pas divisé en lots

II.2) Description :
II.2.1) Intitulé : Aires de services de A9 Marguerites Sud / A10 Meillac / A10 Saint-Léger Ouest / A89 Chavanon – exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants.

II.2.2) Code CPV Additionnels :
Descripteur supplémentaire : 09000000 (produits pétroliers, combustibles, électricité) et autres sources d'énergie) ; 31600000 (fourmures et accessoires électriques) ; 45311000 (travaux de câblage et d'installations électriques) ; 45223720 (travaux de construction de stations-services).

II.2.3) Lieu d'exécution :
- Aire de Marguerites Sud : Code NUTS : FRJ12 – Lieu principal d'exécution : Commune de Marguerites – Département du Gard (30).
- Aire de Meillac : Code NUTS : FR12 – Lieu principal d'exécution : Commune de Saint-André-de-Cubzac – Département de la Gironde (33).
- Aire de Saint-Léger Ouest : Code NUTS : FRJ32 – Lieu principal d'exécution : Commune de Pons – Département de la Charente-Maritime (17).
- Aire de Chavanon : Code NUTS : FR121 – Lieu principal d'exécution : Commune de Mélines – Département de la Corrèze (19).

II.2.4) Description des prestations : Exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants.

II.2.5) Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur totale estimée : Valeur hors taxes : 70 392 934 euros (€)
- Aire de Marguerites Sud : 20 553 314 euros (€)
- Aire de Meillac : 12 562 972 euros (€)
- Aire de Saint-Léger Ouest : 18 886 421 euros (€)
- Aire de Chavanon : 18 390 228 euros (€)

II.2.7) Durée de la concession : 15 ans
II.2.13) Informations sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.

II.2.14) Informations complémentaires :
Les informations relatives à la valeur estimée sont données à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de la part de la société ASF.
Les variantes ne sont pas autorisées.

Section IV : Procédure
IV.1) Description :
IV.1.1) Forme de la procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession.

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché n'est pas couvert par l'accord sur les marchés publics.

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution : Consultation de type ouverte avec négociation.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif :
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure :
- Journaux d'annonces légales : « Montagne-Centre France », « Sud Ouest » Gironde et Charente-Maritime, « Midi libre » du 4 août 2022.
- Presse spécialisée : usinenouvelle.fr du 2 août 2022.

Section V : Attribution de concession
Intitulé : infrastructure de recharge pour véhicules électriques
V.2) Attribution de concession
V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : Lundi 3 avril 2023

V.2.2) Informations sur les offres :
Nombre d'offres reçues : 9
Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0
Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 0
Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non-membres de l'UE : 0
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 9

La sous-concession n'a pas été attribuée à un groupe d'opérateurs économiques.

V.2.3) Nom et adresse du sous-concessionnaire
ALTANTE S.R.L. – Piazzale Lodi 3 – 20137 Milano – Italie
Le sous-concessionnaire n'est pas une PME.

V.2.4) Information sur la valeur de la sous-concession et les principales modalités de financement (montants hors taxes) :
Valeur hors taxes : 70 392 934 euros (€)
- Aire de Marguerites Sud : 20 553 314 euros (€)
- Aire de Meillac : 12 562 972 euros (€)
- Aire de Saint-Léger Ouest : 18 886 421 euros (€)
- Aire de Chavanon : 18 390 228 euros (€)
Valeur totale projetée : 85 002 100 euros (€)
- Aire de Marguerites Sud : 21 806 300 euros (€)
- Aire de Meillac : 21 475 400 euros (€)
- Aire de Saint-Léger Ouest : 17 956 100 euros (€)
- Aire de Chavanon : 23 964 300 euros (€)

Section VI : Renseignements complémentaires
VI.3) Informations complémentaires :
VI.4) Procédures de recours :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautin, B.P. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex France, Tél. : +33 (0)1 30 17 34 00, Courriel du greffe du tribunal : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4, boulevard de l'Hautin, B.P. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex France, Tél. : +33 (0)1 30 17 34 00, Courriel du greffe du tribunal : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : Lundi 22 mai 2023.

Notre territoire



UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

FIDAL

SOCIÉTÉ D'AVOCATS
TOURS (37) 130 RUE DU REMPART
AUGMENTATION DU CAPITAL.

SARL LES ENFOURNEAUX
SARL AU CAPITAL DE 8.568 €
SIEGE SOCIAL : 14 FIEF DE
L'ENFOURNEAU
17138 SAINT-XANDRE
RCS LA ROCHELLE 414.999.375

Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2023.
Augmentation du capital de 459 € pour le porter de 8.568 € à 9.027 € par la création de 3 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 153 euros.
CAPITAL SOCIAL : 9.027 €, divisé en 59 parts sociales de même valeur nominale, chacune intégralement libérées.

Pour Avis



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION, D'UN POSTE DE LIVRAISON ET D'UNE CLOTURE SUR LA COMMUNE DE GEAY

Il sera procédé du jeudi 8 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, soit une durée de 35 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation, d'un poste de livraison et d'une clôture, au lieu-dit COMBE DE LA FOIX par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay sur la commune de GEAY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS CENTRE PHOTOVOLTAÏQUE DE GEAY, chez EDF RENOUVELABLES France, Coeur Défense - Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris-La Défense Cedex, Tel : 06 03 15 89 15.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public".

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de GEAY, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de GEAY, 20 rue de l'Eglise Romane 17250 GEAY, et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Gilles DEPRESLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard MISSIAEN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de GEAY, dans les conditions suivantes :

- Jeudi 8 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 21 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 12 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente

jours suivant l'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS Centrale photovoltaïque de Geay.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de GEAY pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, D'UN POSTE COMBINÉ (POSTE DE TRANSFORMATION / POSTE DE LIVRAISON) ET D'UNE CLOTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

Il sera procédé du lundi 5 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023 inclus, soit une durée de 33 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation / poste de livraison) et d'une clôture, au lieu-dit Grande Garrenne, chez Boulin par la société TOTAL Energies Renouvelables France sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : TOTAL Energies Renouvelables France, 74 rue du Lieutenant de Montcabrier Technoparc de Mazeran CS 10034 34536 BEZIERS, Tel : 07 86 75 36 27.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public".

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS : 3 Place de la Mairie 17500 SAINT-HILAIRE-DU-BOIS et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacques VIAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marie CARREAU, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, dans les conditions suivantes :

- Lundi 5 juin 2023 de 14h00 à 18h00
- Lundi 19 juin 2023 de 14h00 à 18h00
- Vendredi 7 juillet 2023 de 14h00 à 18h00

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente



Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf : AP 17 23 0938 01
SAINT-JUST-LUZAC 68 a 68 ca
K-314[130]

Réf : AP 17 23 0939 01
SAINT-JUST-LUZAC 64 a 32 ca
K-315[130]

Descriptif : Claires de sartière
Document d'urbanisme : Aor du PLU
Usage conchylicole

Réf : AS 17 23 0997 01
Descriptif : Terres et vignes
ARCES 2 ha 37 a 47 ca
A-121 ZM-43-44-45 ZD-39 ZR-20
Document d'urbanisme : Ap du PLU

Réf : AS 17 22 0418 02

jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société TOTAL Energies Renouvelables France.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/05/2023, il a été constitué une EURL dénommée : MJ SERVICE 17

Objet social : Les services de petits travaux de jardinerie à la personne, en mode prestataire, comprenant les travaux d'entretien courant des jardins et des potagers des particuliers. L'épandage des déchets occasionnés par la prestation de petit jardinage.

Siège social : 16 Route du Cormier - 17610 CHERAC.

Capital : 2000 euros.

Gérance : M Jordane MUSSEAU demeurant 16 Route du Cormier - 17610 CHERAC.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saintes.

ATS17
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 3.000 €
SIEGE : 14 RUE JEAN PERRIN
17000 LA ROCHELLE
844698605 RCS DE LA ROCHELLE

Par décision de l'AGE du 30/11/2022, il a été décidé, à compter du 21/01/2021 de :

- nommer Gérant M. GARDIN Nils, 14 le Soleil Levant - 56130 NIVILLAC.
- nommer Gérant M. GARDIN Nicolas, 1 lotissement du Petit Bellerin - 56760 PENESTIN.

Mention au RCS de La Rochelle.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Signature Privée en date à Lagord du 23 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI VAROUX.

Siège social : 17 Rue Gustave Eiffel - Zone des Grenifères, 17140 LAGORD.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat, d'apport ou autrement, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la transformation, la construction, l'aménagement, la vente exceptionnelle, l'exploitation par bail, location ou autrement,

Descriptif : terres, prés, landes, sols et bois-taillis.

ROUFFIGNAC : 18 ha 65 a 95 ca
E- 25 E- 115- 116- 117- 118- 119- 120- 121- 122 E- 136[F1]- 136[F2]
E- 486- 487 E- 488- 489- 490[F1]- 490[F2]- 491[F1]- 491[F2]- 492[F1]- 492[F2]- 493- 494- 495- 496- 497- 498- 499- 500- 501 E- 503- 504- 505
E- 537- 538[F1]- 538[F2]- 542- 543
E 595[113] E- 665 E- 800[502]

Document d'urbanisme : Non Constructible - Carte Communale

La SAFER Nouvelle-Aquitaine se propose de louer les biens fonciers suivants, par Convention d'Occupation Provisoire et Précaire SAFER :

CO 17 23 8894 01
Nature réelle : terres
BARZAN : 15 ha 03 a 04 ca
C-47-48 C-854 C-892-893-896-902-904-911[F1]-913[F1]-914[F1]-915[F1]-919-1024-1026-1102-1104-1106[F1]-1346-1348 C-1451 C-1454

CO 17 23 8862 03
Nature réelle : terres
BARZAN : 4 ha 40 a 69 ca
ZB-79

CO 17 23 8779 01
Nature réelle : terres

de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Elsa VAROUX, demeurant 16 Rue des Trois Frères 17220 CROIX-CHAPEAU.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 10 mai 2023, il a été constituée la société coopérative d'utilisation de matériel agricole dénommée CUMA des ESTERS, dont le siège social est sis EARL LEONARD - la Tâcherie - 17160 MONS. La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Saintes.

M. LEONARD David

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

GIE BIOLO PAM 17
CHEMIN DES PALOMBES
17220 SAINTE SOULLE
RCS LA ROCHELLE 522 606 516

Par AGE du 31/12/2022, les comptes de liquidation ont été approuvés, M. Didier DORIN a été déchargé de son mandat de liquidateur et la clôture des opérations de liquidation a été prononcée à effet du 31/12/2022. Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS La Rochelle.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à DOLUS D'OLERON du 23 mai 2023, il a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée « ALP STIGDD » au capital : 1 000 euros (en numéraire) dont le siège est 51 Route de la Côte - La Baudissière, 17550 DOLUS D'OLERON, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ayant pour objet social les activités de Restauration rapide, la vente de coquillages et produits de la mer et toutes activités s'y rattachant directement ou indirectement. La SAS A LA PÊCHE AUX MOULES, domiciliée 51 Route de la Côte - La

LONGEVES : 4 ha 98 a 90 ca
ZE-18

CO 17 23 9008 01
Nature réelle : terres
MAZERAY : 1 ha 12 a 22 ca
ZK-80-81-82

CO 17 23 8161 03
Nature réelle : terres
SAINT-PIERRE-DE-JULLIERS : 6 ha 15 a 40 ca
ZE-21

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 24/06/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 10, Rue des Vacherons CS 20080 - 17103 SAINTES ☎ 05 46 93 16 90 ou des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.safema.fr> .

Baudissière à DOLUS D'OLERON (17550), a été nommée Présidente de la Société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

Pour avis, Le Président

CHRISMA
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL DE 243.920 €
SIEGE : 107 ROUTE DE SAINTE FOY DES VIGNES
24100 BERGERAC
RCS BERGERAC 425 110 418

Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet l'exercice du droit de propriété sur son patrimoine. Suivant AGE du 17.05.2023, il a été décidé :
- Transfert de siège social : Ancienne mention : le siège social est fixé à BERGERAC (24100) 107 Route de Sainte Foy des Vignes.
Nouvelle mention : le siège social est fixé à NIEUL SUR MER (17137) 6 Rue des Renfermis.
- Changement de gérant : L'Assemblée a pris acte de la démission de Madame Pierrette LABARCHEDE épouse TAULOU et de Madame Marie-Christine TAULOU épouse BERNARD à compter du 17.05.2023, et décide de nommer Madame Martine BIZAT demeurant à NIEUL SUR MER (17137) 6 Rue des Renfermis, en qualité de gérante, à compter du 17.05.2023 et pour une durée illimitée.
- Changement de dénomination : Ancienne mention : La société prend la dénomination de : CHRISMA
Nouvelle mention : La société prend la dénomination de : CLECHA
Le reste de l'article reste inchangé. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de La Rochelle.

Pour avis, La Gérance

Suite des annonces en page 22